|  |  |
| --- | --- |
|  | Campagne « Club Avenir » 2022/23 |

# Présentation

Il s’agit d’un dispositif de formation des joueurs U10 à U13 (P2 à M1) situé en aval du Dispositif Jeune (DJ) et amont des Pôles Espoirs. Il fait maintenant partie intégrante du PPF (Parcours de la Performance Fédérale). Il est destiné à apporter le meilleur accompagnement possible pour cheminer vers le haut niveau en badminton entre 9 et 13 ans au travers d’un cahier des charges en lien avec les exigences de ce haut niveau.

# L’appui fédéral aux « Clubs Avenir »

* Invitations pour suivre le Collectif France ;
* Proposition d’un temps de formation continue destiné spécifiquement aux « Entraîneurs Avenirs » ;
* Accompagnement et soutien d’une personne ressource de la DTN ;
* Mise à disposition d’outils de communication et de valorisation du club ;
* Courriers officiels en direction des partenaires institutionnels pour les informer sur le label “Club Avenir” et pour leur fournir la liste des « Clubs Avenir » pour la saison ;
* Accès au réseau de diffusion des « Entraîneurs Avenirs » pour échanger des contenus, des idées, etc..
* Aide éventuelle sur le petit matériel ;
* Subvention fédérale sur le fonctionnement de 1000€ donnée en fin de saison si le cahier des charges a été respecté.

# Conditions d’attribution et éligibilité

Le club s’engage à remplir le cahier des charges complet (à télécharger) et entraîne au moins un joueur qui a atteint le DAI (ou sélectionné même si le DAI a été annulé en 2020 à cause du coronavirus). Ce joueur sera U10, U11, U12 ou U13 en 2022/23, c’est à dire poussin 2, benjamin ou minime 1.

**Attention**: à partir de la saison 2021/22, le seul critère retenu sera la sélection sur le DAN nouvelle formule.

# Démarches administratives et calendrier

**A/ Nouveaux candidats au label (pour les Clubs Avenir 2021-22 voir partie B)**

**1°) dépôt de candidature** au label « Club Avenir » pour septembre 2022 :

* **du 1 avril au 8 mai 2021**, date limite de ***réception*** des dossiers de candidatures à l’adresse club-avenir@ffbad.org
* **à réception du dossier,** demande fédérale de l’avis de la ligue et du comité départemental

**2°) Mise en place du comité de pilotage du label « Club Avenir » (COPIL 1)**.

Composition : un élu fédéral, DTN ou représentant, responsable PPF territorial, responsable dispositif « Club Avenir ».

* **16 mai 2022 (à confirmer)**

**3°) Envoi courrier club** (copie comité et ligue) **+ convention** à compléter et à signer :

* **à partir de fin mai 2022**

**4°) Date limite de retour de la convention** signée par le club (Président et Entraîneur Avenir), le(s) Joueur(s) Avenir et leurs parents :

* **26 juin 2022 à l’adresse** **philippe.georjon@ffbad.org** **(convention à compléter et à scanner)**

**B/ Clubs déjà Clubs Avenir en 2021-22**

**1°) retour de l’annexe 1 de la convention complétée et signée**

* **pour le 23 mai 2022**, date limite de ***réception*** à l’adresse **philippe.georjon@ffbad.org** **(3 pages de l’annexe 1 à scanner)**

2°) **Mise en place du comité d’attribution du label « Club Avenir »** **(COPIL 2).**

Composition : un élu fédéral, DTN ou représentant, responsable PPF territorial, responsable dispositif « Club Avenir ».

* **2 juin 2022 (à confirmer)**

# Contacts

* Pour envoyer le dossier de candidature (jusqu’au 8 mai 2021) :

 club-avenir@ffbad.org

* Pour toute autre information concernant le label « Club Avenir » :

Philippe Georjon (coordonnateur des Clubs Avenirs) :

philippe.georjon@ffbad.org ou 06 98 24 34 81

Loïc Parlon (responsable du PPF territorial) :

loic.parlon@ffbad.org ou 06 98 93 89 10